

Avis aux médias

Pour diffusion immédiate

Source : Syndicat des agents correctionnels du Canada (UCCO-SACC-CSN)

Entente d'indemnisation pour les dommages causés par Phénix Le Syndicat des agents correctionnels du Canada adopte l'entente

Montréal, le 14 mai 2019 – Réunis à l'occasion de leur 7^e Assemblée générale nationale à Calgary, les délégué-es du Syndicat des agents correctionnels du Canada (UCCO-SACC-CSN) ont voté en faveur de l'entente de principe survenue avec le Conseil du Trésor, visant à dédommager les travailleuses et travailleurs de la fonction publique, dont les agent-es correctionnels, suite aux problèmes causés par le système de paye Phénix.

Les quelque 200 agent-es correctionnels provenant des 49 institutions carcérales fédérales du pays ont adopté à forte majorité l'entente qui prévoit notamment une indemnité immédiate aux agent-es correctionnels. Elle prévoit également la mise en place d'un processus simplifié de réclamation et d'évaluation pour l'indemnisation des droits prévus dans la convention collective ainsi que du paiement de dommages-intérêts.

Cette entente stipule par contre que l'employeur a toujours l'obligation de stabiliser le système de paye le plus rapidement possible et elle ne le libère pas de ses obligations envers les agent-es correctionnels qui subissent toujours les ratés de Phénix.

À propos du syndicat

Le Syndicat des agents correctionnels du Canada (UCCO-SACC-CSN) représente plus de 7400 membres dans les cinq plus grandes régions du pays : le Pacifique, les Prairies, l'Ontario, le Québec, et l'Atlantique. Il représente des agent-es correctionnels dans 49 institutions fédérales.

-30-

Noémi Desrochers

514 216-1825

noemi.desrochers@csn.qc.ca